Montréal, le 14 juin 2012

<u>Par dépôt électronique (SDE)</u>

Me Marie-Hélène Beaudoin
Woods s.e.n.c.r.l.
2000, McGill Collège
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3

Objet **Rencontre préparatoire dans le cadre du dossier portant sur la fixation d'un montant en cents, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel (article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c. R-6.01) Dossier de la Régie : R-3787-2012**

Chère consoeur,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique relatif aux données apparaissant au Tableau 4 de la décision D-2012-050 rendue dans le dossier mentionné en titre et à votre demande visant à savoir ce que Kent Marketing, source des données dans ce tableau, considère comme une région urbaine, nous vous transmettons, avec la présente, un fichier pdf faisant état des zones Kent et des municipalités correspondantes, lequel est transmis à l'ensemble des parties dans ce dossier et sera déposé et affiché sur notre site internet.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

P.j.